

UN CRÉDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ÊTRE REMBOURSÉ.  
VÉRIFIEZ VOS CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER.



## Réalisez tous vos projets !

Empruntez à des conditions privilégiées,  
avec notre partenaire Sofinco.

**Sofinco**

**Amundi** | Épargne Salariale  
& Retraite

## Vous pouvez obtenir un prêt personnel à des conditions préférentielles<sup>(1)</sup> !

Sous réserve d'acceptation du prêteur, notre partenaire SOFINCO.

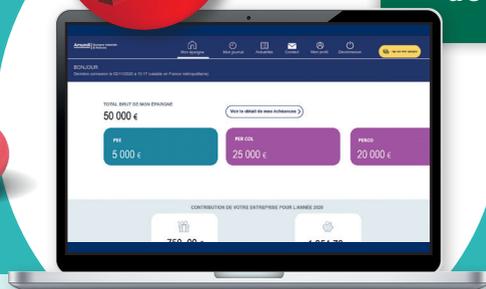
- Vous souhaitez changer votre déco ?
- Vous offrir une nouvelle voiture ?
- Rénover votre maison ou encore faire le tour du monde ?

Quel que soit votre projet, le prêt personnel vous permet de le réaliser sereinement.

Tout en conservant votre Épargne Salariale et/ou Retraite, vous pouvez profiter d'un prêt perso adapté à tous vos projets, couplé à une souscription 100% en ligne.



**Vous pouvez emprunter entre 1 000 € et 75 000 € remboursables de 12 à 120 mois.**



## Comment bénéficier de cette offre ?

1. Rendez-vous dans votre espace sécurisé du site [amundi-ee.com](https://amundi-ee.com)
2. Accédez à la page de présentation de l'offre depuis la rubrique « Outils et Services » puis « Offres de nos partenaires »
3. Effectuez une simulation gratuitement et sans engagement sur le site de notre partenaire Sofinco, puis **laissez-vous guider ! Vous obtenez une réponse de principe immédiate et vous recevez les fonds dès acceptation de votre dossier<sup>(2)</sup>.**

(1). L'offre est réservée (sauf dispositions contraires de l'employeur) aux salariés détenant un dispositif d'Épargne Salariale et/ou Retraite chez Amundi Épargne Salariale & Retraite pour toute demande de prêt personnel à partir de 1 000 jusqu'à 75 000 € remboursables de 12 à 120 mois inclus.

(2). Sous réserve d'acceptation définitive par CA Consumer Finance après étude des pièces justificatives demandées.

(3). Grâce à votre employeur vous profitez de conditions d'épargne privilégiées : les frais de tenue de compte et droits d'entrée éventuellement pris en charge par l'entreprise, et des frais de gestion compétitifs.

## Pourquoi demander un prêt personnel ?

**Sabine** (41 ans)

« Le contexte boursier ne m'incite pas à débloquer mon épargne salariale »

Si, comme Sabine, vous estimez que la situation actuelle des marchés financiers est trop fluctuante, prenez le temps de réfléchir avant de demander le remboursement de votre épargne salariale. Mais attention, les performances réalisées dans le passé sur votre épargne salariale ne préjugent pas des performances futures !

**Timothé** (26 ans)

« Je ne veux pas payer d'impôt sur ma participation »

Si vous êtes comme Timothé, évitez de payer de l'impôt sur le revenu sur votre Participation et/ou votre Intéressement en les versant dans vos dispositifs d'Épargne Salariale et/ou Retraite !

## LES 3 POINTS CLÉS DE L'OFFRE DE PRÊT

1

### FLEXIBILITÉ

Le prêt s'adapte à votre projet et à votre rythme de remboursement.

2

### SOUPLESSE

Vous recevez le montant emprunté en une fois sur votre compte bancaire et utilisez l'argent comme vous le souhaitez.

Une fois tous les 6 mois, vous pouvez faire une pause, modifier vos mensualités ou rembourser tout ou partie de votre Prêt Perso<sup>(4)</sup> (conformément à la loi).

3

### ATTRACTIVITÉ

Bénéficiez d'un taux avantageux !

## Réalisez vos projets tout en continuant de bénéficier des nombreux avantages de votre Épargne Salariale et Retraite :

- Faibles frais,
- Accès à des supports de placement aux frais de gestion négociés<sup>(3)</sup>,
- Fiscalité attractive avec, notamment, une exonération d'impôt sur les plus-values éventuelles (hors prélèvements sociaux).

(4). La pause mensualité est possible 2 fois par an sur 12 mois, dès lors que votre dossier a plus de 6 mois, sous réserve du bon fonctionnement de votre crédit. Une échéance au minimum doit être réglée entre chaque pause. La mensualité suspendue est reportée en fin de crédit. Les mensualités après la pause seront recalculées afin d'intégrer les intérêts et l'assurance éventuelle du mois non prélevé. La pause allonge la durée de remboursement et augmente le coût du crédit. Diminution d'une mensualité de 1 à 3 mois consécutifs maximum. La nouvelle mensualité doit représenter au minimum 60% de la mensualité initiale, la diminution allongera la durée moyenne et augmentera le coût total du crédit. Sous réserve du bon fonctionnement de votre crédit. Demande à faire 15 jours avant échéance.



Offre sous réserve d'acceptation définitive après étude des pièces justificatives demandées par CA Consumer Finance prêteur dont Sofinco est une marque, SA au capital de 554 482 422 euros, 1 rue Victor Basch CS 70001 91068 Massy Cedex, 542 097 522 RCS Évry. Intermédiaire d'assurances inscrit à l'ORIAS N° 07 008 079 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)). Vous disposez d'un droit légal de rétractation. Assurances facultatives pour un adhérent âgé de moins de 40 ans, sur la base d'un coût standard, souscrites auprès de CACI LIFE dac (Décès), CACI NON LIFE dac (Perte Totale et Irréversible d'Autonomie) et FIDELIA ASSISTANCE (Assistance Santé).

Ce support est diffusé par Amundi ESR, SA au capital de 24 000 000 euros dont le siège social est sis 91 - 93, boulevard Pasteur - 75015 Paris - immatriculée sous le numéro 433 221 074 au RCS de Paris; entreprise d'investissement de droit français régie par le code monétaire et financier, agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR - 4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09) immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 16006295 (consultable sur [www.orias.fr](http://www.orias.fr)) en qualité de mandataire non exclusif en opérations de banque et en services de paiement et mandataire d'intermédiaire d'assurance de CA Consumer Finance. Amundi ESR apporte son concours à la réalisation d'opérations de crédit sans agir en qualité de prêteur.